

L'école de la République

Au début du XIX^e siècle, les écoles sont peu nombreuses. Dans certaines familles pauvres, les enfants travaillent dès leur plus jeune âge : à la ferme, chez des artisans, à l'usine et aussi dans les mines de charbon.

Les lois Jules Ferry prévoient que l'enseignement soit public et obligatoire pour tous les enfants de six à treize ans.

Le gouvernement de la Troisième République met en place une meilleure instruction des Français.

L'école devient laïque ; il existe des écoles de filles et des écoles de garçons.

En plus des enseignements généraux, les garçons reçoivent un enseignement militaire, les filles apprennent la cuisine et la couture.

L'école enseigne les valeurs de la République pour mieux la stabiliser.

